Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200420-20220926-22092602-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2022 Affichage : 27/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Département de la Loire Arrondissement de Montbrison

Délibération n° 22 09 26 02



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAMBLES

Séance du 26 Septembre 2022

Budget communal - Souscriptions d'emprunts

Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : jeudi 22 septembre 2022 Date de l'affichage : jeudi 22 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la commune de Chambles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Pierre GIRAUD**, **Maire**.

Présents: Mesdames et Messieurs Sébastien BERTRAND, Josiane DREVET, Lydie FAISANDIER, Marie-Laure FUCHER, Corine FURNON, Pierre GIRAUD, Emilien JOUSSERAND, André PEYRET, Michel PICHON, Henri PRAMALION, Estelle REDON, Valérie ROLLAND-TOUGOUCHI et Gauthier THEVENON.

Absentes: Caroline HAOUR et Fadila KAHOUL

Gauthier THEVENON a été désigné comme secrétaire de séance

Considérant que pour financer les investissements prévus pour les travaux de rénovation et d'extension des bâtiments scolaires, il a été prévu au Budget Primitif 2022 de recourir à l'emprunt, et, en attendant de recevoir toutes les subventions (dont le solde ne sera versé qu'une fois tous les travaux achevés) et le remboursement du FCTVA, Monsieur le Maire propose de souscrire deux crédits relais.

Monsieur le Maire précise que la commune a consulté trois banques.

Après étude des trois propositions, la commission « Gestion financière et ressources humaines », du 19 septembre 2022, préconise aux membres du Conseil Municipal de retenir la proposition du Crédit Mutuel Sud Est :

Un prêt à long terme de 300 000,00 € :

- durée de 15 ans.
- taux fixe de 2.00 %,
- remboursement trimestrialités constantes en capital et intérêts : 5 799.84 €,
- frais de dossier 0.10 % du montant autorisé soit 300 euros payables à la signature du contrat.

Un crédit relais (attente de subvention) de 240 000,00 € :

- durée de 2 ans,
- taux fixe de 1.60 %,
- · remboursement in fine.
- Intérêts : arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil et dès remboursement de la totalité du crédit
- frais de dossier 0.10 % du montant autorisé soit 240 euros payables à la signature du contrat.

Un crédit relais (attente de FCTVA) de 100 000,00 € :

- durée de 2 ans.
- taux fixe de 1.60 %,
- remboursement in fine,
- Intérêts : arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil et dès remboursement de la totalité du crédit
- frais de dossier 0.10 % du montant autorisé soit 100 euros payables à la signature du contrat.

Le Maire de Chambles certifie le caractère exécutoire du présent acte compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 27/09/2022 et de la publication en ligne le 27/09/2022

042-214200420-20220926-22092602-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2022 Affichage : 27/09/2022



Département de la Loire Arrondissement de Montbrison

Délibération n° 22 09 26 02

Pour l'autorité ்**ெள்ளைக் et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité** :



Un prêt à long terme de 300 000,00 € :

APPROUVE la proposition du Crédit Mutuel Sud Est pour :

- durée de 15 ans.
- taux fixe de 2.00 %,
- remboursement trimestrialités constantes en capital et intérêts : 5 799.84 €.
- frais de dossier 0.10 % du montant autorisé soit 300 euros payables à la signature du contrat.

Un crédit relais (attente de subvention) de 240 000,00 € :

- durée de 2 ans.
- taux fixe de 1.60 %,
- remboursement in fine,
- Intérêts : arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil et dès remboursement de la totalité du crédit
- frais de dossier 0.10 % du montant autorisé soit 240 euros payables à la signature du contrat.

Un crédit relais (attente de FCTVA) de 100 000,00 € :

- durée de 2 ans.
- taux fixe de 1.60 %.
- · remboursement in fine,
- Intérêts : arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil et dès remboursement de la totalité du crédit
- frais de dossier 0.10 % du montant autorisé soit 100 euros payables à la signature du contrat.

CONFERE toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation des trois prêts, la signature des contrats de prêts à passer avec Le Crédit Mutuel Sud Est et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

PREND l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget communal les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme au registre à Chambles, le 27 septembre 2022

Le Maire Pierre GIRAUD Le secrétaire de séance Gauthier THEVENON

Le Maire de Chambles certifie le caractère exécutoire du présent acte compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 27/09/2022 et de la publication en ligne le 27/09/2022